

PRESENTATION ET REGLEMENT DU TIRAGE AU SORT DES ATTRIBUTIONS DE FOIN

Dans le cadre de la convention opérationnelle entre la Chambre d'agriculture et la Communauté de Communes du Pays D'Ancenis (COMPA), un travail d'identification et de catégorisation des propriétés foncières de la COMPA a été réalisé.

En 2023, l'objectif est de proposer la valorisation agricole des espaces fonciers détenus par le pôle développement économique de la COMPA, sur la base d'un tirage au sort pour attribuer le foin disponible à des agriculteurs.

PLUSIEURS LOTS DE FOIN SONT PROPOSES POUR LE MOIS DE JUIN 2023

- Par secteur géographique, ou par commune ;
- Diffusion et affichage de l'information entre le 24 mai et le 5 juin ;
- Tirage au sort le 5 juin, présence des candidats possible ;
- Obligation des attributaires :
 - Foin à réaliser avant le 30 juin, et libération des parcelles avant la 31 juillet
 - **OBLIGATION** de signature de contrat à titre gratuit auprès de la COMPA **avant accès aux terrains** (le contrat fixe les dates et l'absence de garantie sur les accès, la qualité, etc.).

LES PARCELLES CONCERNEES PAR LE DON DE FOIN

Surfaces indicatives. Plans de localisation des secteurs par lot, en annexe

- Lot Aéroport 1, secteurs A D E et Aufresnes : 3 ha environ
- Lot Aéroport 2, secteurs B et D : 4.8 ha environ
- Mésanger Château Rouge secteurs A et B : 5 ha environ
 - Rdv sur site avec technicien Compa avant intervention sur le secteur B
- Ligné – Coudrais : 3 ha environ
- Couffé – Le Charbonneau ouest (secteur A) : 1 ha
- Couffé – Le Charbonneau est (secteur B) : 1 ha
- Varades – Ferté : 1.3 ha

Les attributaires ne pourront porter recours sur la qualité ou la quantité du foin disponible ou sur d'éventuels aléas liés au matériel, séchage, conditionnement, accès, état du sol, etc.

En cas d'imprévu, contacter immédiatement l'organisateur (contact ci-après).

Contacts

Olivier CHABIRAND
Direction Proximité / Antenne Pays d'Ancenis
Olivier.chabirand@pl.chambagri.fr
06 70 11 43 65
Edition : le 11/05/2023



INSCRIPTIONS

Vous êtes intéressé ?

Inscrivez-vous au tirage au sort par e-mail ou en main propre par écrit. Préciser dans votre message :

1. Nom, Prénom, raison sociale, téléphone portable, mail, adresse.
2. Ecrire : « J'ai pris connaissance du règlement d'attribution du foin et m'engage à le respecter ».
3. Préciser le ou les lots qui vous intéressent (3 maximum).
4. Préciser si vous souhaitez être présent lors du tirage au sort.

par mail à l'adresse :

olivier.chabirand@pl.chambagri.fr

par courrier ou à l'accueil en main propre **avant le 5 juin 9h** à la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire – Antenne du Pays d'Ancenis

ZAC Aéroполе
6 place Hélène-Boucher
44150 ANCENIS
Tél. 02 53 46 62 81

Contact référent :

Olivier Chabirand
Conseiller territoire à l'Antenne Pays d'Ancenis de la Chambre Régionale d'agriculture
olivier.chabirand@pl.chambagri.fr
06 70 11 43 65

LE TIRAGE AU SORT

- Le 5 juin 2023 à 11 h à l'antenne d'Ancenis de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
- Le tirage au sort est réalisé par lots, parmi les candidats qui ont postulé par écrit. Dépôt / réception des candidatures : **avant le 5 juin à 9 h.**
- Tirage au sort en présence de représentants de la Compa, de la Chambre d'agriculture et de toute personne ayant postulé et souhaitant être présente.
- Tirage au sort via un site internet de tirage au sort automatique
 - Tirage en premier lieu des lots avec le moins de candidatures (dans l'ordre du tableau en cas d'égalité)
 - Si un candidat est tiré au sort sur 1 lot, sa candidature est retirée des autres lots (sauf en cas d'absence d'autres candidats)
 - Si un candidat est attributaire 1 année, il n'est pas prioritaire pour le tirage au sort l'année suivante face à d'autres candidats qui n'ont jamais été attributaires
 - Candidature sur 3 lots maximum

Contacts

Olivier CHABIRAND
Direction Proximité / Antenne Pays d'Ancenis
olivier.chabirand@pl.chambagri.fr
06 70 11 43 65
Edition : le 11/05/2023



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE



Don de foin COMPA - 2023

- Modifications après attribution :
 - contrat au nom et sous la responsabilité de l'attributaire
 - Si finalement l'exploitant refuse, ou ne respecte pas les dates (fauche et/ou ramassage) ou un autre article du règlement : impossibilité d'inscription aux prochaines campagnes de don

- Cas spécifique du don sur la commune de Couffé :
 - Dans le prolongement des dons réalisés en 2021 et 2022, sur la base d'une attribution par ordre alphabétique des exploitants communaux, cette méthode sera également appliquée jusqu'à épuisement de la liste alphabétique (2023 à 202?).

Contacts

Olivier CHABIRAND
Direction Proximité / Antenne Pays d'Ancenis
Olivier.chabirand@pl.chambagri.fr
06 70 11 43 65
Edition : le 11/05/2023